

N° 13

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

CONTRAT DE VILLE :
SUBVENTIONS
DANS LE CADRE DE
L'APPEL A PROJET
2021

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302_CC_D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean-Pierre BRAT, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire forez agglomération et notamment sa compétence obligatoire politique de la ville,

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville de Loire Forez agglomération et de la ville de Montbrison, l'appel à projet pour l'année 2021, a été lancé en novembre 2020 à l'initiative de l'Etat, de Loire Forez agglomération et de la ville de Montbrison.

Ce dispositif, lancé chaque année, s'inscrit dans le référentiel de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Deux types de financement coexistent pour soutenir les actions du contrat de ville : les crédits de droit commun (c'est-à-dire des crédits ne relevant d'aucune contractualisation particulière, d'aucun territoire, d'aucune population identifiée comme prioritaire...) et les crédits spécifiques.

Lorsque les actions proposées relèvent de la lutte contre les inégalités, et de la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines alors, les crédits de droit commun sont mobilisés majoritairement. En revanche, lorsque la nature des difficultés identifiées le nécessite les partenaires signataires doivent mobiliser des crédits spécifiques pour la mise en œuvre d'actions à destination des habitants du quartier de Beauregard. Ces actions doivent avoir un caractère innovant, c'est-à-dire rechercher des réponses efficaces :

- aux difficultés déjà identifiées en changeant les méthodes et les approches utilisées pour assurer une cohérence et une pertinence,
- à des difficultés émergentes nécessitant l'élaboration de nouveaux modes d'intervention.

Selon la nature des projets, différents partenaires financeurs sont mobilisés. Pour 2021, l'État, le Département de la Loire, la caisse d'allocations familiales de la Loire, Loire Forez agglomération et ville de Montbrison ont été sollicités.

La recevabilité des dossiers des porteurs de projet a été analysée et validée par le comité de pilotage du contrat de ville, composé des partenaires signataires du contrat.

Sur la session d'appel à projets au titre de l'année 2021, 6 porteurs de projet ont demandé des subventions pour la réalisation de 6 actions.

L'agglomération a été sollicitée sur 4 actions, dont 2 répondent aux critères du règlement intérieur de l'appel à projet et relèvent des champs de compétences de Loire Forez agglomération :

Porteur de projet	Action	Pilier du contrat	Montant de la subvention demandée
Face Loire	Job académy femmes	Emploi	2 000 €
UDAF	Point conseil budget et numérique	Cohésion sociale	7 900 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver au titre de l'année 2021 dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville de d'agglomération Loire Forez agglomération et de la ville de Montbrison, le versement d'une subvention :
 - de 2 000 € à Face Loire pour son action « Job académy femmes »
 - de 7 900 € à l'UDAF pour son action « Point conseil budget et numérique »

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire autorise le versement de :

- de 2 000 € à Face Loire pour son action « Job académy femmes »
- de 7 900 € à l'UDAF pour son action « Point conseil budget et numérique »

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*